

De France Bleu Limousin

Projet d'éoliennes à Saint-Priest-de-Gimel : la justice valide l'avis défavorable du préfet de la Corrèze

Mardi 5 janvier 2021 à 18:21 -

Par Philippe Graziani, France Bleu Limousin

Un nouveau coup dur pour le projet d'éoliennes de Saint-Priest-de-Gimel en Corrèze. Le tribunal administratif de Limoges vient de rejeter le recours déposé par la société RES contre l'avis défavorable de la préfecture. Une victoire pour les associations de défense de l'environnement.



La mauvaise qualité du vent en Corrèze n'empêche pas les promoteurs de déposer de nombreux projets d'éoliennes © Radio France - Régis Hervé

"C'est un vrai soulagement" confirme Didier Peyrat, président de Défense et Respect du Pays de Gimel. Le tribunal administratif de Limoges a rejeté le 28 décembre dernier le recours que la société RES avait déposé contre l'avis défavorable de la préfecture. C'est elle qui porte depuis 2014 ce projet

d'installation de trois éoliennes au Puy de l'Aiguille sur la commune de Saint-Priest-de-Gimel non loin de Tulle.

Visibles depuis les cascades de Gimel

C'est une victoire importante surtout pour ces associations car le tribunal administratif de Limoges est allé dans leur sens pour motiver sa décision. Ce dernier a relevé *"la présence flagrante de ces machines dans ce paysage"*. Les trois éoliennes de 180 mètres auraient dénaturé le paysage de ce site exceptionnel, très proche des cascades de Gimel notamment, site touristique majeur de la Corrèze, ont reconnu les juges comme l'ont toujours dit les défenseurs de l'environnement. *"On n'est pas hostiles aux énergies renouvelables, précise Didier Peyrat. Ce qu'on disait surtout c'est pas de ça ici"*.

Des éoliennes gigantesques

Les associations sont d'autant plus réjouies du jugement qu'une nouvelle fois les éoliennes sont rejetées en Corrèze. *"Il y a beaucoup de projets en Corrèze et ils ne sont pas justifiés"* explique Alain Chastre, de l'association Agir pour le Plateau des Étangs. Qui rappelle en outre que la mauvaise qualité du vent en Corrèze oblige les promoteurs à envisager des machines de 180 mètres, voire beaucoup plus. *"Si on laisse passer ce projet, pourquoi ne pas en laisser passer d'autres"*. Pour autant il ne faut pas crier victoire tout à fait. La société RES peut encore déposer un recours devant la Cour administrative d'appel de Bordeaux Elle a deux mois pour le faire.



Philippe Graziani [France Bleu Limousin](#)